



GRANVILLE TERRE & MER ET LA RÉGION NORMANDIE SE MOBILISENT POUR SOUTENIR LES TPE DU TERRITOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 MAI 2020

IMPULSION RELANCE NORMANDIE : UN DISPOSITIF D'AIDE 100 % NORMAND

La crise Covid-19 touche de plein fouet toute notre économie locale, et c'est la raison pour laquelle la Région Normandie et les intercommunalités ont décidé de s'unir pour soutenir les acteurs économiques, notamment les très petites entreprises, à travers le dispositif « Impulsion Relance Normandie ». Ainsi, les TPE qui ne peuvent prétendre au FNS (Fonds national de solidarité), ni bénéficier du soutien du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants, pourront bénéficier d'une subvention de 1000 à 1500 €.

GTM AUX CÔTÉS DE SES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Ce fonds de solidarité, destiné à soutenir la trésorerie des TPE, pourrait concerner 244 entreprises de notre territoire. Il est abondé à 60 % par Granville Terre & Mer, soit 183 K€, et à 40 % par la Région Normandie.

LES PROFESSIONNELS ÉLIGIBLES

Les TPE, commerçants, artisans et autres indépendants comprenant de 0 à 2 salariés qui n'auront pas bénéficié du Fonds national de solidarité (FNS), ni du soutien du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants, ni d'une aide de l'Action Sanitaire et Sociale de la Sécurité sociale pour les indépendants, ainsi que les auto-entrepreneurs employant au moins 1 salarié.

Les TPE qui ont perdu au moins 30 % de leur chiffres d'affaires en avril 2020 par rapport à avril 2019 [contre au moins 50 % pour le FNS].

Contact presse : Flavinie Genty
07 50 64 34 71 – f.genty@granville-terre-mer.fr



Les TPE créées depuis moins d'un an, y compris celles créées très récemment [contrairement au FNS]. Sera ainsi prise en compte la reprise d'entreprises récentes [rachat de fonds de commerce], quelle que soit la date de reprise [le justificatif de perte de CA se fera sur le CA du prédécesseur].

Dans le cas d'une activité « saisonnière », il pourra être tenu compte de la perte de chiffre d'affaires sur une base annuelle et non mensuelle. Pour celles créées depuis moins d'un an, la perte de chiffre d'affaires sera examinée en tenant compte de la date de leur création.

L'aide aux entreprises dans le cadre de ce nouveau dispositif sera versée sous la forme d'une subvention, financée à hauteur de 40 % par la Région et de 60 % par les intercommunalités, d'un montant de :

- 1000 euros pour les entreprises et indépendants n'ayant pas de salarié,
- 1500 euros pour celles ayant 1 ou 2 salariés.

Ces modalités d'intervention seront identiques quel que soit le territoire concerné. Les intercommunalités ne contribueront qu'aux aides versées aux entreprises identifiées sur leurs territoires respectifs.

Pour Granville Terre & Mer, le nombre d'entreprises estimé est de 244, soit un montant prévu de 183 K€. Ce montant sera inscrit en investissement.

L'instruction des dossiers sera faite par l'ADN, via une plateforme internet dédiée **ouverte le 18 mai** prochain.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DU DISPOSITIF IMPULSION RELANCE NORMANDIE ENTRE LA RÉGION NORMANDIE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE & MER

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et Jean-Marie Sévin, Président de la Communauté de communes Granville Terre & Mer, signent ce jour la convention qui va permettre d'aider les TPE de notre intercommunalité, en présence de Dominique Baudry, 1^{re} Vice-présidente de GTM en charge du développement économique et maire de Granville, Claire Rousseau, Vice-présidente de la Région Normandie et de GTM, Daniel Dufeu, Président de la CCI Ouest-Normandie, ainsi que de deux entrepreneurs du territoire :

Paul Cordier, gérant de Rosiris [ébéniste de métier], agence de conception de cuisine sur mesure, dressing, salle de bain, meuble et décoration pour la maison, installé depuis 2019 à Granville.

Benjamin Guénard, gérant de Kosmeopolis, site de e-commerce spécialisé dans les cosmétiques et accessoires de maquillage, créé en 2013, dont le siège est à Granville.